



**Présidence des Juges de Paix
& des Juges au Tribunal de Police de
Namur**

ORDONNANCE

L'an deux mille vingt, le 30 novembre

Vu la loi sur l'emploi des langues en matière judiciaire ;

Vu l'extrême urgence et les nécessités du service ;

Vu les dernières communications du Collège des Cours et Tribunal concernant le CORONAVIRUS ;

Vu nos ordonnances des 16 mars 2020 et 20 avril 2020 ;

Nous, Pierre MARISSIAUX, Président des Juges de Paix et des Juges au Tribunal de Police de Namur assisté de Céline HARDY, Greffière en Chef des Justices de Paix et du Tribunal de Police de Namur, avons prononcé l'ordonnance suivante concernant uniquement la **Justice de paix du 1^{er} canton de Namur.**

Informés de ce que la totalité des greffiers et une très grande partie du personnel administratif de la justice de Paix du 1^{er} canton de Namur se trouvent actuellement contaminés par le Coronavirus ou en « quarantaine » pour une durée minimale de 10 jours, fixons les mesures urgentes suivantes pour la période de ce **lundi 2 novembre 2020 à 08.30 h. au vendredi 6 novembre à 16.00 h.**

- Le greffe sera inaccessible au public durant toute la semaine. (travail « à guichets fermés »).
- Les communications téléphoniques seront prises uniquement de 08.30 à 12.30 heures.
- Les dossiers fixés aux audiences du lundi 02.11.20 et du vendredi 06.11.20 seront remis d'office.
- L'audience du 04.11.20 à l'hôpital psychiatrique du Beau Vallon est maintenue.

Ainsi prononcé à Namur, au Tribunal de Police de Namur, les jour, mois et an que dessus.

(sé)

Céline HARDY

(sé)

Pierre MARISSIAUX